

ANNEXE III

OBJECTIFS DES PERIODES DE FORMATION PRATIQUE

**1- Rappel de la volumétrie globale du parcours de formation**

1740 h	1820 h
	52 semaines

**2- Tableau récapitulatif de la formation pratique et de ses objectifs**

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

Déroulement de la formation pratique	Objectifs généraux
<u>1<sup>ère</sup> période de formation pratique :</u>  Au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres	Les objectifs de cette première période de formation pratique sont :  - Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution et du service social  - Identifier les fonctions et les activités de l'assistant de service

## DE ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

<p>Cette période peut être scindée en 2 fois quatre semaines.</p> <p>Elle peut se dérouler sur 2 sites qualifiants.</p> <p>La totalité de la formation pratique s'effectue auprès d'un référent professionnel titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social.</p>	<p>social</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Repérer les caractéristiques d'un territoire et ses acteurs</li><li>- Repérer les spécificités du public accueilli ou accompagné</li><li>- Confirmer son projet professionnel.</li></ul>
<p><u>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes de formation pratique d'une durée globale de 44 semaines</u></p> <p>Les périodes de formation portent de façon équivalente sur l'accompagnement individuel et l'intervention sociale d'intérêt collectif.</p> <p>Ces périodes peuvent se dérouler sur 2 ou 3 sites qualifiants.</p> <p>La formation pratique portant sur</p>	<p>La finalité de ces périodes de formations pratiques est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel, la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel. En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, ces périodes de formation visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en œuvre la méthodologie d'intervention sociale individuelle ou collective</li><li>- Analyser sa posture professionnelle dans la mise en œuvre des méthodologies d'intervention</li><li>- S'inscrire dans un travail d'équipe</li></ul>

## DE ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

<p>l'accompagnement individuel s'effectue obligatoirement auprès d'un référent professionnel titulaire d'un diplôme d'Etat d'assistant de service social.</p> <p>Il est fortement conseillé, sur la globalité de la volumétrie dédiée aux deuxième et troisième périodes de formation pratique, qu'un volume suffisamment conséquent soit prévu sur un même site qualifiant pour garantir la construction effective de la professionnalité.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Appréhender les enjeux et les logiques institutionnelles et interinstitutionnelles partenariales et de réseaux sur un territoire donné</li> <li>Identifier les caractéristiques et spécificités des publics accueillis ou accompagnés</li><li>- Créer les conditions de mise en œuvre de la relation d'aide</li> <li>- Créer les conditions de mobilisation de la personne ou du groupe accueillis ou accompagnés</li> <li>- Elaborer une communication professionnelle dans le respect des règles relatives au secret professionnel</li> <li>- Créer, utiliser des outils de communication internes et externes</li> <li>- Organiser une veille en lien avec les situations rencontrées sur le site qualifiant</li> <li>- Mettre en œuvre les dispositifs de politiques publiques</li></ul>
---	--